

CHARAVINES
Isère (38)

Charavines

6-12 ans

Réf : 038 014 001

Colo nature au lac de Paladru

Les points forts

- Un petit effectif pour un maximum de cohésion
- Un séjour riche en apprentissages
- Un séjour accessible avec choix d'activités

Les indispensables

- Sac de couchage + oreiller
- Test d'aisance aquatique
- Sandales d'eau

C'est le séjour idéal pour ta 1re colo en pleine nature!
Le premier jour, tu es accueilli avec ta famille pour un petit déjeuner et ainsi faire connaissance avec tes futurs camarades, l'équipe d'animation et les lieux. Tu seras accompagné.e par une équipe d'animation aux petits soins du groupe dans la vie quotidienne et pour des activités à proximité immédiate du camping.
Au programme du séjour :
2 séances d'initiation au **pilotage d'optimistes** sur le lac, encadrées par les moniteurs diplômés du centre nautique de Charavines.
Baignades dans les eaux cristallines du lac, pour profiter de l'été.
Sur terre : découverte des traces des chevaliers paysans de l'an mil avec une visite du musée dédié à l'histoire et la préhistoire.
VTT : 1 séance avec un moniteur diplômé pour apprendre à piloter un vélo, évoluer sur des modules ludiques et partir à l'assaut des chemins balisés au sein d'une base FFCT (Fédération Française de cyclotourisme).
Fin du séjour le vendredi en fin d'après-midi.

UN SEJOUR EN COLO EN CAMPING

Tout au long du séjour, l'équipe d'animation aura à coeur de faire des propositions et d'écouter **les envies du groupe**. En plus des temps d'activités déjà programmées, différentes occupations seront suggérées : **lecture, jeux de société, activités manuelles**... Parce qu'un séjour en colo c'est aussi et surtout une large part laissée à l'animation. Chaque soir, après un bon repas, **une veillée à thème** sera organisée par l'équipe d'animation.
Un séjour en camping renforce l'autonomie car chacun.e participe activement à la vie du camp et à tour de rôle participe aux idées de menus, à la préparation des repas et à faire la vaisselle.

Vacances Pour Tous - 21 rue Saint Fargeau - CS 12021 - 75989 PARIS CEDEX 20
Agréé JEPVA par le ministère de la Jeunesse des Sports et de la Vie associative - Inscrit au Registre des Opérateurs de Voyages et Séjours
Certification d'immatriculation : IM075 100 379
Agrément national d'organisme de tourisme social et familial n°06.07.04 - Association reconnue d'utilité publique par décret du 31/05/1930







LE LIEU DE SÉJOUR

Niché au cœur d'un bel environnement verdoyant et sur un site médiéval mondialement connu, le lac de Paladru offre une palette de couleurs allant de l'émeraude au turquoise et une eau à 25° C en plein été.

Le séjour se déroule au camping « Les Platanes ». Ce camping familial héberge des familles présentes à l'année qui apprécient la joie de vivre qu'apporte ce séjour chaque été.
L'Hébergement se fait en tente igloo 3 places, sur des tapis de sol. Les sanitaires du camping sont collectifs.
Le groupe de 24 enfants maximum bénéficie d'un barnum avec tout le confort pour la cuisine et les temps calmes.

Il est indispensable de fournir un sac de couchage pour ce séjour + un oreiller.

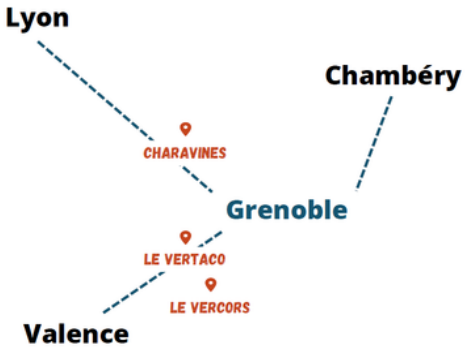
LE RYTHME DE LA JOURNÉE

· Lever et petit déjeuner individualisé
· Brossage des dents
· Rangement des chambres
· Choix des activités de la journée
· Le temps des activités
· Déjeuner
· Temps calme adapté à l'âge des enfants
· Le temps des activités
· Goûter
· Le temps des douches
· Le temps du courrier, discussions et jeux libres
· Dîner
· Veillée collective
· Brossage des dents et coucher adapté à l'âge des enfants

Le réveil est individualisé. Les activités dynamiques et calmes sont alternées en fonction des moments de la journée et sont adaptées au rythme de vie des enfants. Le coucher s'effectue toujours à des heures raisonnables, après une veillée adaptée à l'état de fatigue des enfants.

LES COORDONNÉES ET L'ACCÈS

Camping les Platanes
Rue du camping - 38850 CHARAVINES



Accès par la route : 45 minutes depuis Grenoble.

L'ENCADREMENT

L'encadrement du séjour est constitué d'un.e directeur.ice diplômé.e qui est épaulé.e d'au moins deux autres animateur.ices diplômé.es ou en cours de formation. Si l'encadrement légal est de 1/12 enfants, nous sommes plus souvent à 1/10 enfants.
Parmi ces 3 membres de l'équipe, un.e fait office d'assistant.e sanitaire et un.e autre de surveillant.e de baignade.

Un.e animateur.trice en particulier suit votre enfant tout au long du séjour. Il ou elle est toujours présent.e, quel que soit le moment de la journée, avec un souci constant de sécurité et d'apprentissage, notamment celui de la vie en collectivité.

Nous travaillons également depuis de nombreuses années avec une équipe de BE qui intervient sur les activités (VTT, voile...).

LA VIE QUOTIDIENNE

Les repas sont équilibrés, variés et pris à des heures régulières. Le repas est un temps éducatif durant lequel les animateurs veillent à ce que chacun goûte de tout et mange suffisamment. Les enfants sont actifs sur la préparation des repas, sur le débarrassage et la vaisselle.
Les régimes alimentaires médicaux sont respectés. Les convictions religieuses et philosophiques le sont également, si elles n'ont pas d'incidence sur l'organisation collective.

L'hygiène : la douche et la toilette sont effectuées chaque jour. Il peut arriver, comme dans toute collectivité, que nous ayons à lutter contre les poux. En conséquence, il peut être sage d'ajouter dans la trousse de toilette une lotion traitante.

Le linge : Afin de réduire les risques de pertes, celui-ci doit être marqué au nom de l'enfant par une bande tissée cousue, collée au fer ou au stylo textile.

LA SANTÉ

Les parents remplissent avec attention et sans omission les informations sanitaires de leur enfant en nous indiquant par exemple les allergies ou les régimes spécifiques. Si votre enfant a un traitement à prendre lors de son séjour, il est impératif de nous fournir l'ordonnance du médecin au moment du départ.
Le suivi médical est assuré par une assistante sanitaire qui se charge des soins médicaux légers ou de l'application des traitements en cours. Si votre enfant tombe malade, il est conduit chez le médecin et vous en êtes immédiatement avertis. Tous les éventuels frais médicaux sont avancés par la Ligue de l'enseignement, les ordonnances sont ensuite adressées aux familles contre remboursement. Si elles bénéficient de la CMU, elles doivent fournir dès l'inscription, les imprimés nécessaires à jour : attestation CMU et attestation d'assurance maladie.

L'ACCUEIL D'ENFANTS À BESOINS SPÉCIFIQUES

La ligue de l'enseignement s'engage à accueillir les enfants porteurs de handicap dans les meilleures conditions possibles. Nous échangeons en amont avec la famille et les personnes en charge de l'enfant pour connaître son niveau d'autonomie afin de l'orienter sur un séjour correspondant à ses attentes et sur lequel il pourra prendre du plaisir.
Nous pouvons également, le cas échéant, désigner parmi l'équipe un.e animateur.ice référent.e ou recruter un.e animateur.ice supplémentaire.
Des aides peuvent être mobilisées via certains organisme, n'hésitez pas à nous contacter.

LA RELATION PARENTS/ENFANTS

Le blog : des nouvelles sont données sur le blog du séjour. Pour le consulter, il suffit de vous rendre sur le site blogs.laligue38.org, de rentrer le mot de passe renseigné sur la convocation et de sélectionner "Charavines" puis choisir la saison.

Le téléphone : Les téléphones portables sont tolérés. Néanmoins les enfants n'en ayant pas l'utilité pendant les activités ou les repas, ils pourront s'en servir chaque jours entre un peu avant le repas. Nous déconseillons des appels trop fréquents. Si votre enfant demande à vous appeler, nous faisons le nécessaire.

Le courrier : Les courriers des parents sont également les bienvenus et les enfants sont encouragés à envoyer une carte postale à leur famille. Vous pouvez donc mettre quelques enveloppes timbrées à votre adresse dans les affaires de votre enfant..

L'ARGENT DE POCHE

Les parents pourront remettre l'argent de poche à un.e animateur.trice au moment du départ. L'enfant peut retirer son argent dès qu'il le souhaite. S'il souhaite le conserver avec lui, la Ligue de l'Enseignement de l'Isère ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de sa disparition. Les besoins étant limités, **une somme de 10 € par semaine est suffisante**.

Les indispensables

- L'attestation d'aisance aquatique (à réaliser en piscine).
- Le sac de couchage
- Un oreiller
- Des sandales d'eau

Les documents à remettre le jour du départ

- les médicaments et l'ordonnance
- L'argent de poche
- la fiche sanitaire

La convocation de départ

Elle est transmise lorsque votre dossier est complet et que votre séjour est soldé ou envoyée, au plus tard une quinzaine de jours avant le début du séjour.

TROUSSEAU été - base 7 jours

Nom de l'enfant : Animateur(trice) :

Nombre	Vêtement	Arrivée centre	Départ centre
6	T-shirt ou polos	.....	.....
6	Slips	.....	.....
6	Paires de chaussettes	.....	.....
2+1	Pantalons + survêtement	.....	.....
2	Pull-over ou sweat-shirts	.....	.....
2	Short	.....	.....
1	Jupe ou robe	.....	.....
1	K-way et vêtement chaud	.....	.....
1	Pyjamas	.....	.....
	CHAUSSURES		
1	Paire de Baskets	.....	.....
1	Paire de chaussures de marche	.....	.....
1	Paire de nus pieds/sandales	.....	.....
1	Paire de chaussons	.....	.....
	BAIGNADE		
1	Maillot de bain	.....	.....
1	Drap de bain	.....	.....
1	Crème solaire	.....	.....
	POUR LA TOILETTE		
2	Serviettes et gants de toilette	.....	.....
1	Trousse de toilette complète	.....	.....
1	Bonnet de douche (cheveux longs)	.....	.....
	DIVERS		
1	Chapeau ou casquette	.....	.....
1	Des mouchoirs en papier	.....	.....
1	Petit sac à dos + gourde	.....	.....
1	Paire de lunettes de soleil	.....	.....
1	Sac de linge sale	.....	.....
1	Nécessaire courrier	.....	.....
1	Sandales d'eau	.....	.....
1	Oreiller	.....	.....
1	Sac de couchage	.....	.....

Liste donnée à titre indicatif : il faut l'adapter à la durée du séjour de l'enfant.
Nous vous conseillons de marquer le linge avec des bandes tissées et cousues.
Les objets de valeur sont déconseillés (vêtements de marque, téléphone portable, console de jeu, bijoux, appareil photo numérique...) et restent sous la responsabilité de l'enfant. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de perte ou de vol.

Information relatives à l'assurance

- **Nom de l'assureur :** SMACL Assurances

- **Référence des contrats :**

N° assuré : 414789/H
Contrat n° C2026-3941 > RC organisateur et accueil de mineurs + assistance aux personnes (rapatriement sanitaire, frais médicaux en complément des prestations dues par les organismes sociaux, décès, etc.).
Contrat n° C2026-3934 > Individuelle accidents corporels (décès, invalidité, dépenses de santé, etc.)

- **Nature des garanties :** responsabilité civile organisateur et accueil de mineurs, individuelle accidents corporels, assistance aux personnes

- **Procédure de déclaration :**

Pour toute déclaration de sinistre corporel ou matériel, dans les 5 jours suivant le sinistre ou 2 jours en cas de vol, contacter :
La ligue de l'enseignement de l'Isère
Email : assurance@laligue38.org

Pour toute demande d'assistance, voici les numéros de téléphone à composer :
Depuis la France : 09 86 03 04 05
Depuis l'étranger : +33 5 49 34 83 38

- **Territorialité** : En France et dans les autres pays du monde, l'assistance aux personnes est accordée sans franchise kilométrique.

Niveaux de couverture / plafonds principaux (par garantie)

Assurance voyage
Dans le cadre des garanties souscrites à leur profit par la Ligue de l'enseignement de l'Isère via SMACL Assurances, tous les participants à un voyage ou à un séjour proposé par Vacances pour tous bénéficient gratuitement des garanties principales suivantes :

A. *Responsabilité civile (dommages causés aux tiers) :*
Dommages corporels et immatériels consécutifs à un dommage corporel 8 000 000 €
- dont Dommages matériels et immatériels consécutifs à un dommage matériel 3 000 000 €
- dont Dommages immatériels non consécutifs à un dommage corporel ou matériel 800 000 €

B. Défense pénale et recours : 75 000 €

C. Individuelle accident corporel :
- capital-décès : 10 000 €
- déficit fonctionnel permanent : 30 000 €
- dépenses de santé actuelles : 5 000 €

SMACL Assurances s'engage à rembourser, sur justificatifs des frais engagés par l'assuré et dans la limite du montant de la garantie, les frais de médecine, chirurgie, pharmacie, hospitalisation, prothèse et soins jusqu'à la date de consolidation des blessures.
SMACL Assurances procède au versement d'une indemnité lorsque le montant du préjudice est supérieur à 30 €.

D. Assistance :
Les prestations garanties sont mises en œuvre par SMACL Assistance ou en accord préalable avec elle. ***SMACL Assistance ne participe pas****, en principe,* ***aux dépenses que le bénéficiaire a engagées de sa propre initiative****.*

- *rapatriement sanitaire : En cas de maladie ou d'accident corporel, lorsque les médecins de SMACL Assistance décident, après avis des médecins consultés localement et, si nécessaire, du médecin traitant, et en cas de nécessité médicalement établie, d'un transport sanitaire et en déterminent les moyens (ambulance, train, avion de ligne, avion sanitaire ou tout autre moyen approprié), SMACL Assistance organise le retour du patient à son domicile en France ou dans un hôpital adapté proche de son domicile en France et prend en charge le coût de ce transport.*

Attention ! Chaque personne faisant l'objet d'un rapatriement sanitaire en avion doit obligatoirement être porteuse de l'original de sa carte nationale d'identité ou de son passeport.

E. Vol, perte ou destruction de documents :
En cas de ***vol, de perte ou de destruction de papiers d'identité, de moyens de paiement ou de titres de transport****, SMACL Assistance conseille le bénéficiaire sur les démarches à accomplir (dépôt de plainte, oppositions, documents équivalents, démarches à effectuer pour renouveler les documents) et peut, contre reconnaissance de dette, effectuer l'avance de fonds nécessaire au retour au domicile.*

Cette avance de fonds est remboursable dans un délai d'un mois après le retour du bénéficiaire à domicile.

Attention ! Les assurances exposées ci-dessus sont présentées à titre purement indicatif. Seules les conditions générales et particulières des garanties procurées par ***SMACL Assurances****, et que chaque participant peut réclamer, ont valeur contractuelle et engagent les parties.*